



**Rapport de la  
Commission du droit international  
sur les travaux  
de sa quarante-huitième session  
6 mai-26 juillet 1996**

Rectificatif

1. [Sans objet en français.]
2. [Sans objet en français.]
3. [Sans objet en français.]
4. [Sans objet en français.]
5. Page 179, article 47, Commentaires, paragraphe 4

Substituer au texte actuel :

Troisièmement, et c'est peut être l'aspect le plus important, le texte exige que le recours à des contre-mesures soit nécessaire pour inciter l'État ayant commis le fait illicite à s'acquitter de ses obligations au titre des articles 41 à 46.

6. Pages 181 et 182, article 47, Commentaires
  - a) Paragraphe 7, première ligne  
Au lieu de paragraphe 2 lire paragraphe 3
  - b) Paragraphe 8, première ligne  
Au lieu de paragraphe 2 lire paragraphe 3
7. Page 222, paragraphe 148, deuxième phrase

Au lieu de le Groupe de la planification est parvenu lire la Commission est parvenue

-----